

Certifié exécutoire :



Envoyé en préfecture le 09/02/2018

Reçu en préfecture le 09/02/2018

R Affiché le 09 JAN. 2018

ID : 084-200040681-20180116-DP_04_2018-AU

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

DECISION DU PRESIDENT

Décision n°2018-04 : Aménagement de bureaux au niveau R+1 du site de Tiro Clas à Valréas – Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage – Avenant 1

Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2016-28 du Conseil Communautaire en date du 29 juin 2016, donnant délégation au Président, pour la durée de son mandat, pour agir, selon la liste de l'article L. 2122-22, et notamment pour *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,*

CONSIDERANT la décision 2017-12 confiant la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement des bureaux situés en R+1 du site Tiro Clas à Valréas, à la SARL SUD A-M-O sise 60 Rue Lawrence DURRELL – Site AGROPARC – BP 41277 – 84911 AVIGNON CEDEX 9, étant précisé que le *coût de la mission s'établit à 10.000,00 euros HT soit 12.000,00 euros TTC,*

CONSIDERANT *que le marché initial correspondant est un marché public de prestations intellectuelles passé sous le régime de la procédure adaptée en application de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et porte sur la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'aménagement des bureaux au niveau R+1 du site Tiro Clas à Valréas,*

CONSIDERANT la nécessité de prolonger la durée des études et de l'exécution des travaux, pour une durée de 9 mois (consultations et exécution) de janvier à septembre 2018,

CONSIDERANT comme indispensable la présence sur site en parallèle du dossier « usine », à raison d'une demi-journée par semaine, et ce, jusqu'à septembre 2018,

Le Président de la Communauté de Communes Enclave des Papes – Pays de Grignan :

DECIDE

Article 1 : DE SIGNER le marché relatif à la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'aménagement de bureaux au niveau R+1 du site de Tiro Clas à Valréas avec la SARL SUD A-M-O sise 60 Rue Lawrence DURRELL – Site AGROPARC – BP 41277 – 84911 AVIGNON CEDEX 9, étant précisé que le coût de la mission s'établit à 6.500,00 euros HT soit 7.800,00 euros TTC.

Article 2 : DE PRECISER que la prolongation de durée prévisionnelle de la mission est de 9 mois, à raison d'une demi-journée de présence par semaine sur le site.

Article 3 : D'INFORMER le Conseil Communautaire lors de sa prochaine séance de cette décision qui fera l'objet des mêmes règles de publicité que celles applicables aux délibérations, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Article 4 : D'ADRESSER la présente décision à M. le Préfet de Vaucluse et à Mme le Receveur Municipal.

Fait à Valréas, le 16 janvier 2018.

Le Président,
Patrick ADRIEN

